

## LA STRUCTURE DE LA PHILOSOPHIE DE L'HISTOIRE.

Par W. M. KOZLOWSKI (de Varsovie).

La structure d'une science est déterminée par son but. Or, le but de chaque science est double : 1<sup>o</sup> la satisfaction de notre aspiration vers la connaissance, qui est le but théorique et intérieur de la science ; 2<sup>o</sup> la direction de notre conduite par rapport aux objets étudiés, en tant qu'ils peuvent servir à nos buts extérieurs, résume son application pratique.

Dans les sciences expérimentales, les lois, c'est-à-dire l'expression des régularités particulières des phénomènes, forment une étape vers la *connaissance*, c'est-à-dire vers une transformation de la réalité en structure idéale cohérente et dénuée de contradictions, que nous appelons vérité scientifique. Elles forment en même temps le point d'appui pour les règles de notre *conduite utilitaire* dans les branches des sciences appliquées qui dépendent de la science théorique en question.

Dans les branches de la science concernant le devenir extérieur nous trouvons un contentement théorique complet en nouant les effets aux causes pour former une série prolongée indéfiniment. Pour donner plus de consistance aux séries diverses et pour les réunir nous créons des causes extraphénoménales ou des *hypothèses scientifiques*. Ce procès, prolongé dans la pensée indéfiniment, donne un aspect déterministe à notre conception du devenir dans le monde spatial.

Mais il est aisé de voir que l'application du même procédé au devenir historique cesse d'avoir un sens quelconque dès qu'on dépasse les bornes de l'*univers historique*. Il nous est intéressant de suivre dans l'éducation et dans le cours de la vie d'un Napoléon les causes qui contribuèrent au développement de son génie, de ses ambitions, de la foi persévérante en soi et de toutes les autres qualités qui lui firent jouer un rôle tellement éminent dans l'histoire. Mais notre intérêt pour les conditions héréditaires auxquelles il devait ces qualités n'est déjà que très

secondaire. Et s'il était possible de tracer l'origine de ces conditions jusqu'à la nébuleuse primitive ou tout autre point dans le passé éloigné que nous consentirions à considérer comme point de départ, — ce qui serait une « explication », selon le type des sciences inductives, — cette déduction n'aurait aucune valeur au point de vue de l'histoire et n'y expliquerait rien du tout. Nous ne pouvons donc admettre, avec M. Simmel, que le but de la philosophie de l'histoire soit la découverte des lois historiques provisoires et devant se dissoudre avec le progrès de la science dans les lois cosmiques générales. Cette dissolution serait en réalité l'annihilation de l'histoire et de sa philosophie. L'histoire de la transformation des éléments de la nébuleuse en protoplasme de l'ovule et du sperme qui donnèrent naissance à un héros de l'histoire n'est pas une explication d'ordre historique mais une déduction d'ordre cosmologique, aussi minutieuse et impossible à faire qu'inutile. Car ce qui nous intéresse au point de vue cosmologique c'est la loi générale de l'évolution et non son application à tel ou tel fait individuel.

Nous pouvons donc poser la règle suivante :

*La chaîne ou les chaînes d'explications causales (en tant qu'appliquées dans l'historiosophie) doivent avoir leur origine dans les limites de l'univers historique.*

Ceci est au point de vue de la conception déterministe du monde une rupture arbitraire de la chaîne causale, cette conception n'admettant l'indéterminisme que pour l'état primitif de l'univers au point de vue cosmique qui est évidemment bien « préhistorique ».

Mais il y a une autre raison qui empêche de dissoudre le devenir historique dans le devenir cosmique. La consistance d'une explication causale exige l'homogénéité de la cause et de l'effet. Le parallélisme psycho-physique est inévitable, au moins comme principe épistémologique, quel que soit du reste notre jugement sur sa valeur métaphysique. Car en employant l'expression imagée et très compréhensive de M. Strong : on ne peut pas attacher une chaîne réelle à un clou peint. Or *les phénomènes historiques étant essentiellement d'ordre psychique ils ne peuvent être soumis qu'à la causalité psychique*, qui présente une application du principe de causalité autre que dans les sciences de la nature<sup>1</sup> et n'ayant affaire qu'à *des causes mentales*.

<sup>1</sup> Voyez M. Wundt sur la causalité psychique (*Philosophische Studien*, X)

Cette exigence paraît être en désaccord avec le pragmatisme historique courant. On y parle souvent de disettes et autres maux élémentaires comme de causes de révolutions, etc. Mais en réalité ce qu'on a en vue ce ne sont pas les causes matérielles, mais les états mentaux qui en dérivent en raison de la dépendance mutuelle du physique et du moral chez les êtres vivants.

D'autre part, il est aisé à voir que les explications historiques ne peuvent pas prendre la forme de lois. Nous ne répéterons pas ici tous les arguments exposés contre l'idée des lois historiques dont l'un et non le moins intéressant a été énoncé au Congrès philosophique dernier par M. Adrien Naville. Il nous suffit de dire que la forme de loi (qui est une règle d'après laquelle le phénomène se répète) ne peut s'appliquer qu'aux phénomènes qui se répètent et que sa valeur pratique se rattache uniquement aux phénomènes dont la période est assez courte en comparaison des valeurs du temps qui sont à notre disposition. Comme le théorème de la phase en physique se transforme en principe de croissance d'entropie lorsqu'on passe des phénomènes isolés à la totalité du devenir<sup>1</sup>, de même se fait-il en histoire. Les régularités qu'on peut énoncer dans des sciences sociales particulières (comme par exemple la dépendance du prix de l'offre en économie) se dissolvent dans une conception qui n'a rien de commun avec l'idée cyclique d'une loi. *Le cours de l'histoire dans sa totalité* (et ce n'est que dans ce sens qu'elle peut former l'objet d'une philosophie complète de l'histoire) *n'est point cyclique mais asymptotique*, comme du reste celui de l'évolution cosmique.

Or il est impossible de construire un devenir asymptotique avec des éléments cycliques.

Voilà pourquoi la forme sous laquelle nous pouvons embrasser d'une manière synthétique le devenir historique n'est pas la forme cyclique d'une loi, mais la forme asymptotique du *progrès infini*. Ce n'est pas une règle de répétition, mais *la direction du mouvement continu* qui y est l'objet de nos recherches. Cette direction une fois déterminée, on peut prolonger le cours de l'histoire vers un terme idéal, placé dans l'avenir indéterminé, et

---

et M. Bernheim sur l'application de la causalité en histoire (*Einleitung in die Geschichtswissenschaft*, 1905, p. 34 et suivantes).

<sup>1</sup> Voyez notre article sur l'*Évolution comme principe philosophique du devenir* (*Revue philosophique*, 1904, février).

considérer ce terme comme la *fin de l'histoire* (ainsi qu'on peut parler de l'état où l'entropie atteindra son maximum comme du terme cosmique).

Des lors les causes psychiques du devenir historique (que nous appelons dans ce cas *motifs*) peuvent être considérées comme visant cette fin, et ce qui était causal au point de vue extérieur, devient final si nous nous transférons sur le *terrain propre de l'histoire qui est celui de l'activité consciente*. En effet, il est aisé de voir que l'explication finale est la seule qui nous donne dans ce cas le contentement intérieur exigé par le but théorique de la science. La réduction d'un acte conscient et volontaire à ses motifs, étant conforme aux données immédiates de la conscience, est plus *réaliste* à ce point de vue que ne le serait une analyse physiologique complète (si elle était même possible). Elle restera toujours préférable à cette dernière, au point de vue qui nous intéresse, donnant une explication complète et satisfaisante.

Nous obtenons ainsi un point de repère pour délimiter le concept de l'action historique.

*Une action historique est celle qui tend consciemment vers un but général considéré (justement ou non) comme formant une étape dans la voie du progrès.*

Les hommes ne peuvent point vivre sans produire de biens matériels, comme ils ne le peuvent sans respirer. Mais ce ne sont pas ces actions indispensables qui font le contenu de l'histoire. Elles n'entrent dans l'histoire que par leurs équivalents mentaux : par les idées sur la propriété, les relations juridiques, le sentiment d'injustice et de peine que produit l'inégalité dans la distribution des biens, etc. Et encore sous cette forme elles ne sont que des éléments constitutifs secondaires de l'histoire. Nous ne pouvons considérer comme actions historiques que celles *qui tendent vers un but idéal*. C'est ainsi que nous *traçons les limites de l'univers historique* et que nous parvenons à la formule de l'histoire : *la lutte pour les idéaux de l'humanité*.

Le procès historique pris dans sa totalité doit être considéré (au point de vue unique qui lui est propre : celui de la conscience et de la volonté humaine) comme une *tendance continuelle vers le mieux et une lutte avec tout ce qui empêche sa réalisation*. Ceci est le sens de l'idée de progrès, dominant le devenir historique dans son ensemble. Ce point de vue n'exclut pas

évidemment les recherches sur les conditions matérielles de la vie des sociétés; mais ce n'est que par leur influence sur l'état mental qu'elles entrent dans l'histoire. Les considérations méthodologiques émises jusqu'à ce moment concernent surtout les difficultés impliquées dans la nécessité de dépasser les oppositions du subjectif-objectif et partiellement celles du généralisant-individualisant.

Il nous reste encore une opposition à examiner: c'est celle du théorique et du pratique dans notre science. L'idée de la sociologie chez Auguste Comte (et chez Saint-Simon déjà) a été éminemment pratique.

Le but de la science était celui de diriger l'activité humaine consciemment et sans déviation vers le bonheur de l'humanité. La sociologie a conservé chez les continuateurs d'Auguste Comte le même caractère d'une science théorique servant de base pour des applications. Au contraire, la philosophie historique des philosophes a eu son caractère purement contemplatif. La philosophie sociale doit non seulement réunir ces deux caractères distincts; elle doit aller plus loin dans sa synthèse et poser des principes immédiatement applicables.

Si la philosophie sociale veut dominer la réalité, comme le font les sciences de la nature, elle ne peut se contenter de considérer le devenir historique *sub specie æternitatis* (et c'est au moyen de l'idée du progrès qu'elle le fait), mais elle doit avoir un moyen conceptuel de fixer sa réalité (socio-historique) au point de vue soit statique, soit dynamique, dans chaque moment concret de sa réalisation, — moyen correspondant à l'idée de loi dans les sciences nomologiques.

Ce rôle y est rempli par ce que nous appelons *principes socio-sophiques*. Le caractère particulier de ces principes consiste en ce qu'ils associent *la fonction explicative* d'un principe théorique à *la fonction directrice* d'un principe pratique. Mais l'explication donnée par un principe sociosophique n'est point la même que celle d'une science purement théorique et nomologique. Cette dernière repose sur des postulats cognitifs et par là dépend définitivement de l'épistémologie. Au contraire la philosophie sociale, en concordance avec l'élément final qui y domine, dépend de la science des valeurs, et ses explications ont une teinte éthique. L'idée de justice (objectivité des valeurs) y joue le même rôle que celle de vérité dans les branches théoriques. Tels

sont par exemple les principes des droits naturels, du contrat social, etc. Ils n'expliquent par les différences de fait qui existent entre les individus, ni les origines historiques de la société. Mais ils nous donnent la raison suffisante de nos postulats pratiques; ils nous enseignent comment nous devons envisager les relations des individus entre eux (comme personnes morales) ou bien celles de citoyens envers le gouvernement, pour mettre d'accord les postulats du progrès avec les exigences d'une pensée logique et conséquente.

Il serait très intéressant de comparer à ce point de vue des livres tels que le *Contrat social* de Rousseau et *Le droit ancien* de M. Maine. Nous nous bornerons pour le moment à remarquer qu'on s'est peut-être trop pressé de rejeter (sous l'influence de la dogmatique du fait) comme surannée, une méthode de traiter les faits politiques et sociaux qui a donné des preuves si frappantes de son efficacité. *La découverte d'un principe sociologique a, pour le progrès social la même valeur que la découverte d'une loi de la nature pour l'application utilitaire de la science.*

L'élaboration de ces principes formerait l'objet d'une partie générale de la philosophie sociale, qui correspondrait par son caractère généralisant à la sociologie, mais aurait une structure toute différente et serait basée sur les résultats des sciences sociales, juridiques et politiques, soumis à une revue critique au point de vue de la théorie générale des valeurs. La partie spéciale, donnant une interprétation philosophique du passé de l'humanité et des vues sur son avenir, le tout fondé sur les principes élaborés par la partie générale, se rapprocherait de la conception actuelle de la philosophie historique.

---